

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le **22 JAN. 2024**

ID : 027-212700264-20240115-202401-DE

**DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE GISORS
COMMUNE D'AUTHEVERNES**



**Date de convocation : 08/01/2024
Date d'affichage : 08/01/2024**

**Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 09
POUR : 07
CONTRE : 01
Abstention : 01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 janvier à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence
de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, adjoint – T.NEYT - M.DELACOUR – M.LOPEZ – P.DERLY –
PY.LENORMAND – J.FERRAND DEBART
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents: S.CAILLAUD (Pouvoir à JC.GEFFROY) – E.OLLIVIER

M. Marc DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

N° 2024 – 01 :

**Objet : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE AU LIEU-DIT
CAHAIGNES SUR LA COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement notamment l'article R181-38,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SIJPE/MEA/23/046 du 22 novembre 2023 prescrivant
l'ouverture d'une enquête publique préalable complémentaire à l'autorisation environnementale
relative à l'exploitation d'une carrière d'argile pour une durée de 30 ans sur la commune de
Vexin-sur-Epte,

Considérant que la présente demande d'autorisation porte sur l'exploitation d'une carrière
d'argile à ciel ouvert aux lieux-dits « Le Fer à Chambre », « Le Vide Bouteille » et « Le Pré
Magnard » sur le village de Cahaignes,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 9 janvier 2024 au 23 janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le **22 JAN. 2024**

ID : 027-212700264-20240115-202401-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE GISORS
COMMUNE D'AUTHEVERNES



Considérant que la société TERREAL a répondu aux demandes du commissaire enquêteur ;

Considérant que la commune d'Authévernes se situe dans un rayon de 5 km de la future exploitation ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, par 7 POUR, 1 CONTRE (J.FERRAND DEBART) et 1 abstention (J.BLOUIN) décide

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Terreal pour l'exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes.
- **DE PORTER LA DÉLIBÉRATION À CONNAISSANCE** du commissaire-enquêteur aux fins de l'intégrer à la procédure d'enquête publique,

En séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

M. le Maire,
James BLOUIN

